



Sion, le 13 septembre 1999

SERGE SIERRO
CONSEILLER D'ÉTAT

PLANTA 3 - 1951 SION
TÉL. 027/606 40 00
FAX 027/606 40 04

Aux destinataires de la consultation

Consultation sur l'avant-projet de la nouvelle loi sur la formation continue des adultes

Mesdames,
Messieurs,

Nos dispositions légales actuelles sont trop lacunaires pour permettre aux pouvoirs publics d'assumer le rôle que doit assumer un Etat moderne et progressiste dans le domaine de la formation continue des adultes. L'importance des enjeux futurs de ce secteur de la formation dans le développement social, économique et politique nécessite et justifie l'élaboration d'une législation spécifique.

A la suite du programme ambitieux intitulé " Offensive de la formation continue " lancé en 1999 par la Confédération, le développement de la formation continue des adultes a été stimulé et plusieurs cantons se sont dotés d'un instrument législatif approprié. Nous nous sommes également préoccupés de cette question qui sera de plus en plus importante pour le développement économique et culturel de notre canton. Il s'agit de définir et d'appliquer une politique cantonale adaptée aux besoins de notre époque, afin de soutenir et renforcer les initiatives déjà prises par le Conseil d'Etat et les départements.

Le Gouvernement valaisan, sur proposition du Département de l'éducation, de la culture et du sport, a nommé une commission extraparlamentaire, présidée par M. André Schläfli, directeur de la Fédération suisse pour l'éducation des adultes, et l'a chargée d'élaborer un avant-projet de loi. Les travaux de cette commission ont confirmé qu'une nouvelle loi répond à un réel besoin. Fruit d'une large réflexion, l'avant-projet qui vous est soumis vise notamment :

- à favoriser la formation continue des adultes ;
- à fixer les dispositions relatives au soutien et à la promotion des activités ;
- à couvrir les domaines non régis par les dispositions spécifiques fédérales ou cantonales.

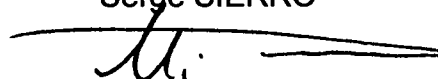
Le coût supplémentaire annuel lié à l'application de cette nouvelle loi est estimé à 1 million de francs. Ce montant nous semble raisonnable en regard des lacunes et carences qu'elle comble.

Nous vous faisons parvenir ci-joint l'avant-projet de la nouvelle loi sur la formation continue des adultes et le rapport explicatif de la commission extraparlamentaire, en vous invitant à nous communiquer vos observations ou suggestions jusqu'au **8 octobre 1999**. Vos réponses sont à renvoyer au **Service administratif du Département de l'éducation, de la culture et des sports, Planta 3, 1950 Sion**.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès des personnes mentionnées ci-dessous

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre précieuse contribution à cet important projet et nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Serge SIERRO



M. Lévy Dubuis chef du service cantonal de la formation professionnelle	606.42.50	M. Kurt Grünwald responsable des questions universitaires pour le Haut-Valais	922.39.09
M. Maurice Dirren directeur de l'office d'orientation scolaire et professionnelle du Valais romand	606.45.00	M. Hans.-Jörg Ruppen chef du service de planification et d'évaluation	606.41.45
M. Gilbert Fournier délégué cantonal aux questions universitaires	606.40.80		

Annexe : ment.